



## Extrait de procès-verbal

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Papineau tenue le mercredi 24 janvier 2024, à 18h00, sis au 266, rue Viger, à Papineauville, Québec, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Gaston Donovan, maire de la Municipalité de Bowman, David Pharand, maire de la Municipalité de Duhamel, François Clermont, maire de la Municipalité de Fassett, Richard Jean, maire de la Municipalité de Lac-des-Plages, Jean-Paul Descoeurs, maire de la Municipalité de Lac-Simon, Alain Gamache, maire de la Municipalité de Canton de Lochaber, Pierre Renaud, maire de la Municipalité du Canton de Lochaber-Partie-Ouest, Robert Bertrand, maire de la Municipalité de Mayo, Nicole Laflamme, mairesse de la Municipalité de Montebello, Denis Tassé, maire de la Municipalité de Montpellier, Gilbert Dardel, maire de la Municipalité de Namur, Myriam Cabana, mairesse de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville, Christian Pilon, maire de la Municipalité de Plaisance, Jonathan Beauchamp, maire de la Municipalité de Ripon, Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin, Hugo Desormeaux, maire de la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk, Matthew MacDonald-Charbonneau, maire de la Municipalité de Saint-Sixte, Mélanie Boyer, représentante de la Ville de Thurso, et Roland Montpetit, maire de la Municipalité de Val-des-Bois.

Formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

---

## **STRATÉGIE SUR LA BIODIVERSITÉ DE LA MRC DE PAPINEAU – DÉPÔT DU PROJET DE PLAN D'ACTION – RECOMMANDATION DU COMITÉ BIODIVERSITÉ**

### **2024-01-016**

ATTENDU les besoins de conserver à long terme des écosystèmes d'intérêt sur le territoire de la MRC de Papineau, notamment en lien avec le maintien des services écologiques, la protection de la qualité des lacs et des cours d'eau, la conservation des paysages naturels dans la région, la protection des points chauds de la biodiversité, le maintien des habitats pour la faune et la flore et l'adaptation aux changements climatiques ;

ATTENDU la Stratégie canadienne de la biodiversité, laquelle fixe des objectifs clairs, notamment en matière de conservation de la biodiversité et de l'amélioration des connaissances des écosystèmes ;

ATTENDU les futures orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) instaurées en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lesquelles confieront bientôt des responsabilités aux MRC, en termes de planification d'un réseau d'aires protégées sur son territoire ;

ATTENDU que la MRC s'engage, dans le chapitre un de son Schéma d'aménagement et de développement révisé, à favoriser le développement durable sur son territoire;

ATTENDU le Comité sur la conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau, lequel est mandaté pour cibler des stratégies et des solutions menant à l'élaboration de recommandations concernant la conservation, la préservation et la



**Municipalité régionale de comté de Papineau**  
**Extrait du livre des délibérations**  
**Séance régulière du Conseil des maires**  
**Tenue le 24 janvier 2024**

---

connectivité du territoire de la MRC, lesquelles seront soumises pour considération au Conseil des maires ;

ATTENDU la résolution numéro 2020-06-117, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 juin 2020, adoptant la Stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau ;

ATTENDU la résolution numéro 2020-06-117, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau tenue le 17 juin 2020, mandatant son Service de l'aménagement du territoire pour préparer un plan d'action explicite quant à la réalisation de la Stratégie ;

ATTENDU que le plan d'action fait suite aux objectifs énoncés dans la Stratégie, notamment en relation avec les recommandations du forum sur la Stratégie de conservation de la biodiversité tenu le 12 mars 2020 au château Montebello ;

ATTENDU que le Comité sur la conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau soutient l'adoption du projet de plan d'action sur la conservation de la biodiversité ;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
appuyé par M. le conseiller David Pharand  
et résolu unanimement

QUE:

Le Conseil des maires accepte la recommandation du Comité sur la conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau et adopte le projet de plan d'action de la Stratégie de conservation de la biodiversité;

QUE :

Le Service d'aménagement fasse parvenir le projet de plan d'action aux différents ministères concernés pour consultations;

QUE :

Le Service d'aménagement tienne des consultations publiques concernant le projet de plan d'action sur la conservation de la biodiversité;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du Conseil des maires pour considération suite à la réalisation des consultations identifiées ci-dessus;



**Municipalité régionale de comté de Papineau**  
**Extrait du livre des délibérations**  
**Séance régulière du Conseil des maires**  
**Tenue le 24 janvier 2024**

---

ET QUE:

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**Copie authentique**  
**Ce 29 janvier 2024**

**Roxanne Lauzon**  
**Greffière-trésorière et directrice générale**

(sujet à ratification lors de la prochaine assemblée)

**Copie authentique**